

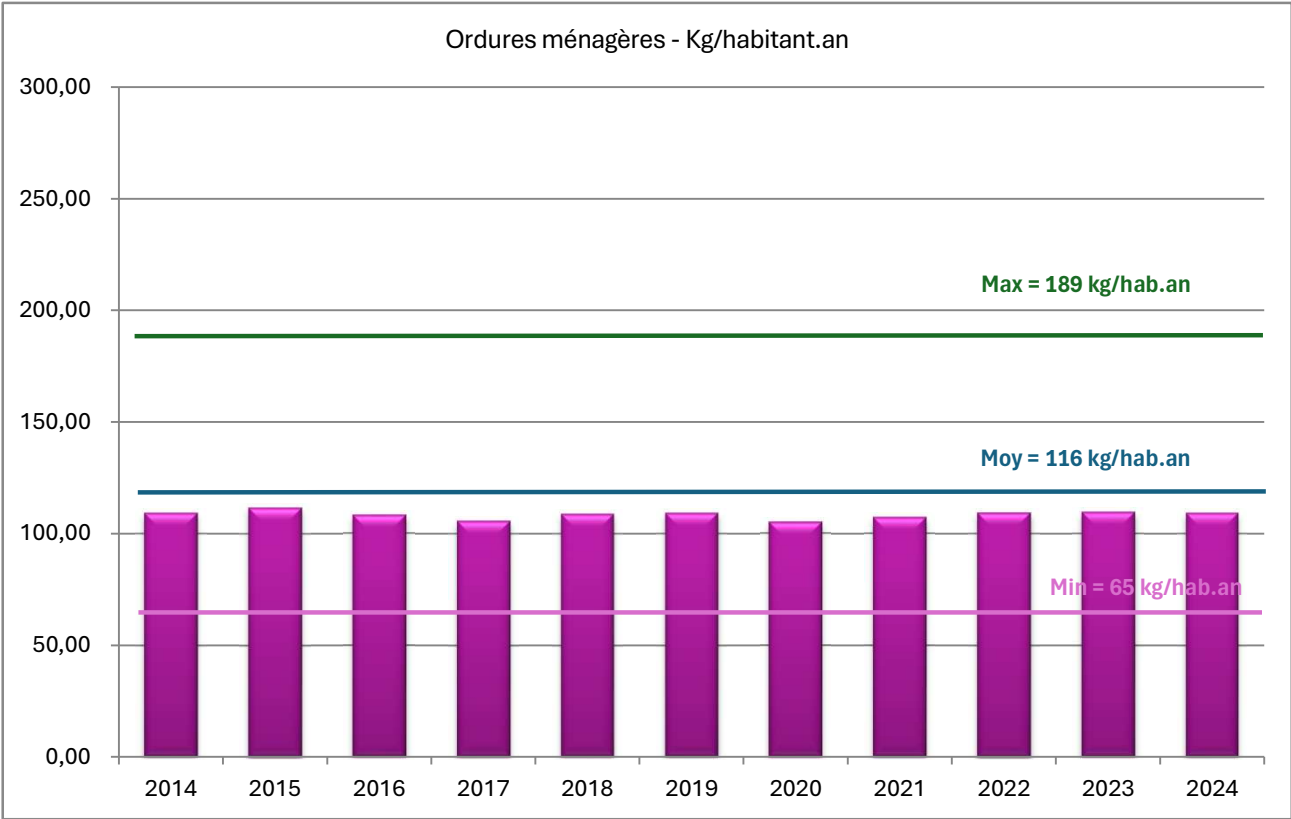
LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

|                      |         |                  |          |
|----------------------|---------|------------------|----------|
| Commune :            | WAREMME | Intercommunale : | Intradel |
| Nombre d'habitants : | 15.489  |                  |          |

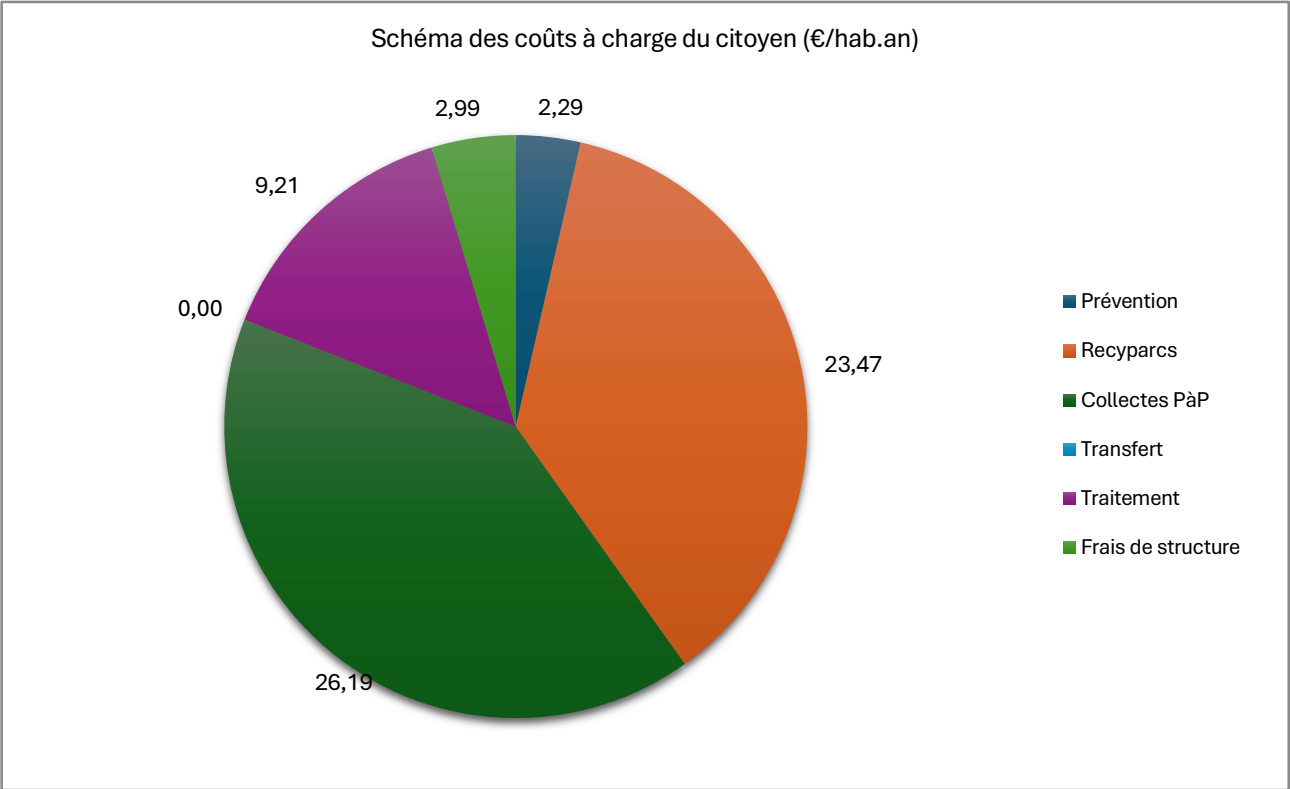
1. La production de déchets des ménages et leur gestion

|                            | Moyenne en RW<br>kg/hab.an (1) | Moyenne dans votre<br>commune kg/hab.an<br>(2) | Service de collecte     | Service de traitement      |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Ordures ménagères          | 113,74                         | 109,22                                         | Porte-à-porte           | Valorisation énergétique   |
| Organiques                 | 21,76                          | 38,23                                          | Porte-à-porte           | Biométhanisation           |
| Déchets verts              | 51,34                          | 65,87                                          | Recyparcs/Porte-à-porte | Compostage                 |
| Encombrants                | 44,16                          | 44,83                                          | Recyparcs/Porte-à-porte | Valorisation/enfouissement |
| Inertes                    | 78,06                          | 76,61                                          | Recyparcs               | Valorisation/enfouissement |
| Bois                       | 35,99                          | 29,79                                          | Recyparcs               | Valorisation               |
| Papiers/cartons            | 42,63                          | 46,90                                          | Recyparcs/Porte-à-porte | Recyclage/Valorisation     |
| Verres                     | 31,97                          | 33,63                                          | Recyparcs/Bulles        | Recyclage/Valorisation     |
| PMC                        | 24,99                          | 26,91                                          | Recyparcs/Porte-à-porte | Recyclage/Valorisation     |
| Métaux                     | 6,65                           | 7,11                                           | Recyparcs               | Recyclage/Valorisation     |
| DEEE                       | 6,50                           | 5,23                                           | Recyparcs               | Valorisation/Élimination   |
| Autres (huiles, piles,...) | 14,76                          | 10,80                                          | Recyparcs               | Valorisation/Élimination   |
| TOTAL                      | 472,57                         | 495,13                                         |                         |                            |

(1) Chiffres 2023  
(2) Ou de l'intercommunale si données manquantes



2. Le coût de vos déchets



3. Taxes régionales, provinciales et communales appliquées à la gestion des déchets

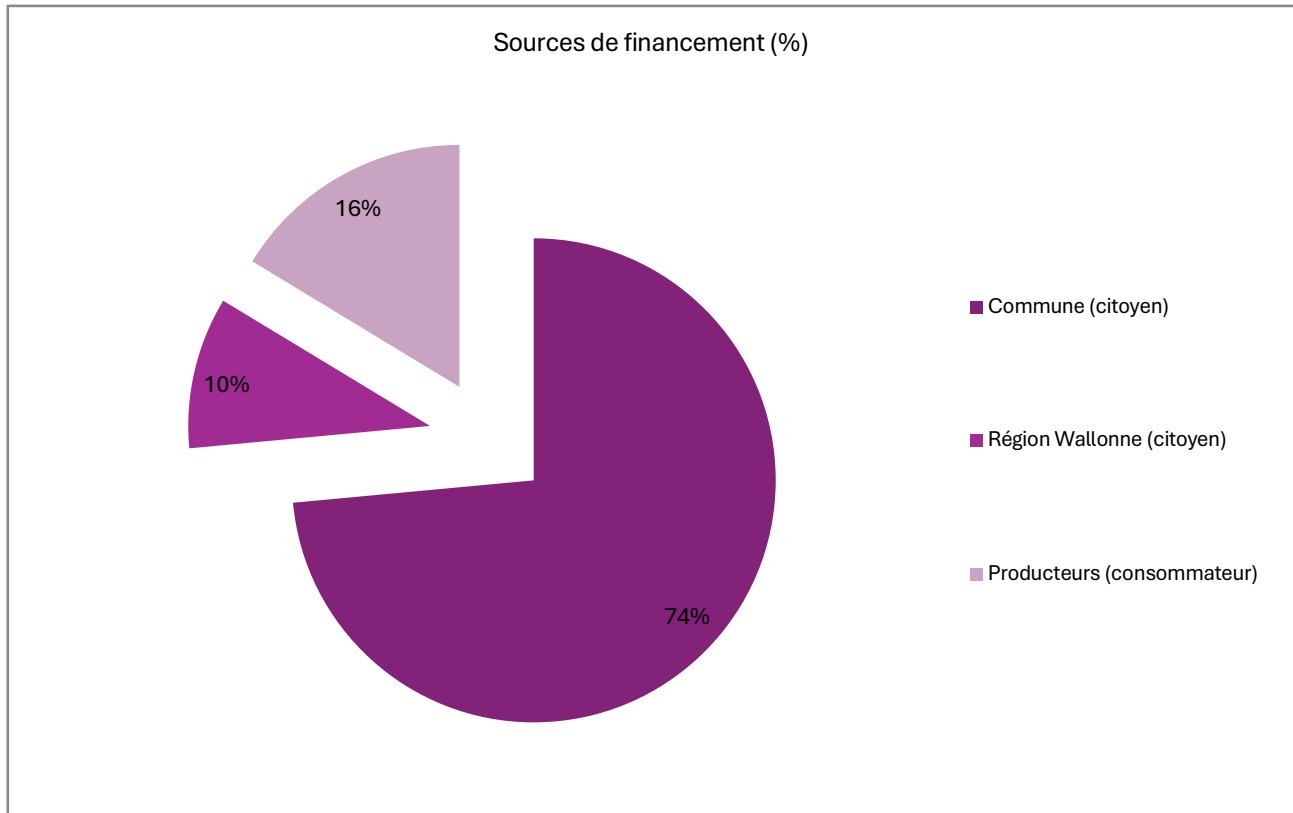
Région Wallonne

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Enfouissement            | 134,25 €/tonne |
| Valorisation énergétique | 16,37 €/tonne  |

Communes

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Enfouissement            | 3,36 €/tonne |
| Valorisation énergétique | 1,55 €/tonne |

#### 4. Le financement de la gestion des déchets



#### 5. Description des services minimum et complémentaires de gestion des déchets ainsi que des taxes et redevances y afférentes

Les services minimum sont ceux compris dans la partie forfaitaire de la taxe déchets, telle que définie pour les ménages (article 3), les assimilés (article 4) et les secondes résidences (article 5).

Ces services incluent :

Les frais généraux d'Intradel.

La collecte des PMC et des papiers/cartons, toutes les deux semaines.

L'accès aux bulles à verre.

Pour les ménages domiciliés : l'accès au réseau des recyparcs Intradel.

La mise à disposition des conteneurs conformes ou des sacs en cas de dérogation.

Le traitement de 40 kg de déchets ménagers résiduels par habitant.

Le traitement de 50 kg de déchets organiques par habitant.

Un total de 36 levées annuelles du ou des conteneurs (dont maximum 12 levées du conteneur gris et 24 levées du conteneur vert).

Une collecte annuelle d'encombrants via la Ressourcerie du Pays de Liège (maximum 2 m<sup>3</sup>).

Ces éléments constituent le "service minimum", couvert intégralement par la taxe forfaitaire.

## 6. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

- Évitez le gaspillage des denrées alimentaires en accommodant les restes de repas ou en dressant une liste de courses pour éviter les achats superflus
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselle, piles, pailles, touillettes, serviettes en papier...)
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe,...)
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
- Évitez la publicité gratuite et non adressée en apposant l'auto-collant Stop Pub sur votre boîte aux lettres
- Compostez à domicile vos déchets verts et organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
- Consommez l'eau du robinet, une eau de qualité zéro déchet
- Offrez un cadeau dématérialisé, sans déchet, à la place d'un objet : un atelier cuisine, une place de concert, de cinéma....
- Choisissez la dématérialisation, à savoir remplacer un bien par un service
- N'imprimez que lorsque c'est nécessaire et utilisez les fonctions recto-verso des copieuses et imprimantes
- Pensez à réparer, donner, revendre, échanger un objet plutôt que de le jeter, vous prolongerez ainsi sa durée de vie
- Fabriquez vos produits d'entretien naturels, c'est tout bénéfice pour l'environnement, pour votre santé et pour votre porte-feuille.

Actions de prévention et de sensibilisation menées par votre intercommunale en 2024 :

- Animations dans les écoles maternelles, primaires et secondaires
- Actions de sensibilisation dans les plaines de vacances
- Visites des installations (Uvéla, les recyparcs, le Centre d'Enfouissement Technique, SITEL et le centre de compostage de Jeneffe).
- Mise à disposition de brochures de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets
- Diffusion de conseils de tri et de réduction et Zéro déchet sur Maximum FM, les réseaux sociaux, [www.intradel.be](http://www.intradel.be) et la newsletter d'Intradel
- Mise à disposition sur [WWW.intradel.be](http://WWW.intradel.be) d'articles sur le zéro déchet et le tri pour les bulletins communaux
- Collecte des vélos et des jouets dans les recyparcs au profit des CPAS et autres associations sociales
- Distribution toutes-boîtes du calendrier des collectes
- Animations et ateliers Zéro Déchet à destination des citoyens et organisée en collaboration avec les CPAS, bibliothèques et associations culturelles et sociales
- Accompagnement des communes inscrites dans une démarche Zéro Déchet
- Formation des aides ménagères et aides familiales au ménage naturel afin de diminuer l'utilisation des produits dangereux pour l'environnement et la santé.
- Campagne de sensibilisation au compostage à domicile via des ateliers théoriques et pratiques
- Campagne de sensibilisation à la fast fashion via des ateliers pratiques axés sur la réparation, l'up-cycling et le conseil en image.
- Sensibilisation des citoyens au réemploi et à la réduction des déchets verts au Jardin Ressources
- Ateliers d'up-cycling de meubles et de décoration à la matériauthèque